

GARANTIE

Dans cette garantie limitée sur les émissions, le terme « Fabricant » s'entend pour Kohler Co. comme le détenteur du certificat de conformité de l'U.S. Environmental Protection Agency (U.S. EPA) et du décret-loi de l'état de la Californie pour le véhicule. La garantie limitée sur les émissions est en plus de la garantie limitée standard de votre véhicule.

Votre concessionnaire Bobcat est autorisé à effectuer toutes les réparations de service et celles en vertu de la garantie sur votre moteur diesel. Pour localiser un concessionnaire Bobcat, consultez www.bobcat.com ou composez le 1-800-743-4340.

DECLARATION DE GARANTIE SUR LES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION (AU NIVEAU FÉDÉRAL ET DE LA CALIFORNIE)

VOUS DROITS ET OBLIGATIONS EN VERTU DE LA GARANTIE :

Le California Air Resources Board (ARB), l'agence United States Environmental Protection Agency (EPA) et Kohler Co., ont le plaisir de vous renseigner au sujet de la **garantie sur le système de contrôle des émissions** de votre moteur MY 2014-2016. En Californie (l'état) et conformément aux applications réglementées de l'EPA aux É.-U., les nouveaux moteurs à service intensif, hors route, doivent être conçus et doivent comporter des équipements de manière à répondre aux normes antipollution rigoureuses de l'état et de l'EPA (É.-U). Kohler Co. doit garantir le système de contrôle des émissions de votre moteur pendant les périodes indiquées ci-dessous, à condition que le moteur n'ait pas fait l'objet d'un usage abusif, d'une négligence ou d'un manque d'entretien.

Votre système de contrôle des émissions peut inclure des pièces diverses telles que le système d'injection de carburant et le système d'admission d'air. Des flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles de pièces antipollution pourraient aussi être inclus.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Kohler Co. s'engage à réparer votre moteur à service intensif, hors route, gratuitement, frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre inclus.

PÉRIODE DE GARANTIE DU FABRICANT :

Les moteurs MY 2014-2016 à service intensif, hors route, sont garantis pour les périodes indiquées ci-dessous. Si une pièce du moteur, liée aux émissions, est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Kohler Co.

Moteurs MY 2014-2016 KD, KDW ainsi que tous les moteurs TPEM

Puissance du moteur	Durée
kW < 19 (HP < 25)	3 ans ou 2 000 heures

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE EN VERTU DE LA GARANTIE :

- En tant que propriétaire de moteur, hors route, vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien nécessaire indiqué dans votre manuel d'utilisation. Kohler Co. vous recommande de conserver tous les reçus concernant l'entretien de votre moteur hors route, mais Kohler Co. ne peut déclinier la garantie au seul motif de l'absence de reçus ou du non-respect des opérations d'entretien aux intervalles recommandés.
- En tant que propriétaire du moteur hors route, vous devez cependant savoir que Kohler Co. peut déclinier la protection en vertu de la garantie si votre moteur hors route ou une pièce fait l'objet d'une défaillance suite à mauvais emploi, négligence, entretien inapproprié ou modifications non approuvées.
- Le moteur est conçu pour fonctionner uniquement au carburant diesel. L'utilisation de tout autre carburant peut entraîner un fonctionnement du moteur non conforme aux exigences antipollution de la Californie.
- Vous êtes responsable de la mise en œuvre du processus de garantie. L'ARB vous suggère de présenter votre moteur hors route à un concessionnaire Kohler Co. dès qu'un problème existe. Les réparations en vertu de la garantie doivent être réalisées par le concessionnaire aussi promptement que possible.
- Si vous avez des questions sur vos droits et responsabilités en vertu de la garantie, vous devez prendre contact avec Kohler Co. en consultant : www.KohlerEngines.com ou en composant le numéro SANS FRAIS : 1-800-544-2444 (É.-U. et Canada).

COUVERTURE :

Kohler Co. réparera ou remplacera les pièces, composants et sous-ensembles de système de réduction des émissions, qui s'avèrent défectueux suite à un vice de matériau et de fabrication, sans frais de votre part, pièces, main-d'œuvre et diagnostic liés au système d'échappement inclus. Le choix et la responsabilité concernant la décision pour la réparation d'une défaillance du système de réduction des émissions ou de son remplacement seront ceux de Kohler Co. uniquement. Les pièces/composants couverts par la garantie limitée sur les dispositifs antipollution (au niveau fédéral et de la Californie) sont présentés ci-dessous.

- Injecteur(s)
- Pompe(s) d'injection
- Tubulure d'échappement
- Tubulure d'admission
- Soupape de recyclage des gaz de carter
- Unité de contrôle électronique (ECU), le cas échéant
- Capteurs associés au fonctionnement de l'ECU
- Étiquettes d'information de contrôle des émissions
- Turbocompresseur (le cas échéant)
- Dispositif limiteur de carburant

Les pièces/composants devant être remplacés selon le calendrier des entretiens seront couverts comme le stipule la garantie pour la période précédant le premier remplacement programmé pour les pièces/composants concernés. Les dommages subséquents des autres composants du moteur résultant directement de la défaillance couverte par la garantie sur une pièce ou un composant de système d'émission d'échappement, seront couverts selon les stipulations décrites dans les présentes.

En tant que propriétaire du moteur hors route, vous devez cependant savoir que Kohler peut déclinier la protection en vertu de la garantie si votre moteur à service intensif, hors route, ou une pièce fait l'objet d'une défaillance suite à mauvais emploi, négligence, entretien inapproprié ou modifications non approuvées. Le fabricant peut déclinier la protection en vertu de la garantie, seulement pour les raisons citées ci-dessus.